

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/056

Genève, le 1 mai 2023

CONCERNE:

Appel à candidatures des participants :

Atelier régional CITES-CESAP sur les systèmes électroniques de gestion des permis CITES en Asie

1. Par la présente, le Secrétariat informe les Parties que l'atelier régional de la CESAP sur les systèmes électroniques de gestion des permis CITES en Asie se tiendra à Bangkok (Thaïlande) les **17 et 18 juillet 2023**.
2. L'atelier est organisé en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

Mandat

3. Le paragraphe d) de la décision 19.152, *Systèmes électroniques et technologie de l'information* dispose que : *Le Secrétariat, sous réserve d'un financement externe disponible, assure des services de renforcement des capacités et de conseils pour aider les Parties désireuses de mettre en place des solutions informatisées pour gérer et contrôler leurs permis et certificats CITES, et aide les Parties à mettre en place des systèmes de délivrance informatisée des permis ainsi que des échanges d'informations.*

Public visé

4. L'atelier s'adresse aux fonctionnaires participant à la planification et à la mise en place des systèmes électroniques de la CITES pour les organes de gestion, ainsi qu'aux services de lutte contre la fraude aux frontières. Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des procédures de demande, de délivrance et d'approbation des permis, et du cadre juridique applicable dans leur pays. Les fonctionnaires spécialement chargés de la numérisation des procédures relatives au commerce des espèces inscrites à la CITES pourraient également souhaiter participer à l'atelier.

Nominations

5. Les candidatures doivent être communiquées par une lettre datée et signée par un fonctionnaire autorisé de l'organe de gestion, précisant les noms, les titres fonctionnels et les coordonnées téléphoniques et électroniques de chacun des participants désignés. La copie électronique de la lettre doit être soumise dès que possible au Secrétariat de la CITES (khan.salehin@un.org), de préférence avant le **28 May 2023**. Le nombre des places étant limité, les candidats sont encouragés à s'enregistrer le plus tôt possible. Le Secrétariat

examinera les candidatures et sélectionnera les Parties selon le principe « premier arrivé, premier servi » ainsi qu'en se basant sur les besoins et potentiels de mise en place de l'eCITES dans leur pays. La confirmation de leur participation sera ensuite communiquée aux Parties/personnes désignées. Les candidatures de représentantes sont encouragées.

Participation sponsorisée

6. Des financements sont disponibles pour couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières pendant la durée de l'atelier, mais sont limités à un maximum de deux représentants de chaque Partie sélectionnée parmi une dizaine de Parties en Asie, en conformité avec les règles et procédures des Nations Unies. Pour la sélection des Parties, la priorité sera accordée aux pays en développement d'Asie sur la base des critères suivants : -
i. Les Parties qui ont fait part au Secrétariat de leur souhait de mettre en place des systèmes électroniques de permis CITES ; ii. Les Parties appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) ou qui en sont récemment sorties et qui envisagent de mettre au point un système eCITES, ou qui souhaitent le faire à l'avenir ; iii. Les Parties qui disposent déjà d'un système eCITES mais qui souhaitent échanger des informations sur les permis électroniques avec d'autres Parties ; iv. Autres Parties éligibles, sous réserve de la disponibilité des fonds. Le coût des demandes de visas ne sera pas pris en charge par le Secrétariat. Les frais des participants supplémentaires des Parties sélectionnées, ainsi que de toute autre Partie, ne seront pas pris en charge par le Secrétariat.
7. Tous les participants en recherche de sponsorship doivent utiliser le formulaire joint à la présente notification et l'envoyer avec la lettre de candidature le plus tôt possible, au plus tard le **28 mai 2023**.

Objectif

8. L'objectif de l'atelier est de renforcer les capacités des représentants des organes de gestion de la CITES et autres organismes concernés, y compris les autorités chargées de la lutte contre la fraude aux frontières, qui envisagent ou souhaitent développer des systèmes électroniques de permis CITES ou échanger des informations sur les permis électroniques.

Résultats escomptés

9. Les résultats escomptés de l'atelier comprennent une sensibilisation accrue aux systèmes de permis électroniques et une meilleure connaissance des directives, outils et instruments connexes servant à l'élaboration de systèmes de permis électroniques CITES et l'échange d'informations sur les permis électroniques. Les participants devraient y acquérir une meilleure connaissance globale des systèmes eCITES, notamment s'agissant des concepts, objectifs, avantages, composants et certains aspects techniques.

Renseignements pratiques

10. L'atelier se déroulera en présentiel seulement et en anglais, les 17 et 18 juillet 2023 de 9 h à 18 h, à l'adresse suivante :

**Salle G, Premier étage, Centre de Conférences, Immeuble des Nations Unies,
Avenue Rajadamnern Nok, Bangkok 10200, Thaïlande.**

11. L'organisation de l'obtention des visas dans les délais est à la charge de chacun des participants qui devront également couvrir les coûts connexes. Les participants sont encouragés à demander leur visa dès confirmation de leur participation par le Secrétariat. Les participants souhaitant recevoir une lettre d'invitation qui servira expressément à leur demande de visa peuvent contacter : panida.charotok@un.org, avec copie à khan.salehin@un.org et vernfai.lee@un.org.

12. Les participants organisent eux-mêmes leur hébergement. Les hôtels suivants se trouvent à proximité de l'immeuble des Nations Unies à Bangkok :

[Royal Princess Lam Luang](#)

[Trang Hotel](#)

[Centra by Centara Hotel Bangkok Phra Nakhon](#)

[Prince Palace Hotel](#)